

Guide des parents

2022-2023



14 rue Pembroke
Toronto (Ontario)
M5A 2N7
416-393-1360

<http://gabrielleroy.csviamonde.ca>



*tout est
possible*

116, Cornelius Parkway
North York (Ontario) M6L 2K5
1-888-538-1702

Table de matières

Conseil scolaire Viamonde - un clin d'œil	3
Mot de la direction	4
Langue – Culture – Identité	5
Code de sécurité	6
Code de conduite, suspension et renvoi	7
Droits et responsabilités	8
Déroulement de la journée	10
Arrivée des élèves à l'école	10
Retards et absences	10
Procédures de fin de journée	11
Circulation dans l'école	11
Nourriture – Collations et dîners	12
Mise à jour des informations personnelles	13
Les accidents	13
Lorsqu'un élève est malade	14
durant les heures de classe	14
Administration des médicaments par l'école	14
Température à l'extérieur	14
Transport scolaire	15
Sécurité dans l'autobus	15
Jouets et appareils électroniques	16
Guichet Viamonde	17
Communication et affichage	17
Société d'aide à l'enfance	18
Intimidation et violence	18
Accompagnement aux sorties scolaires	19

Merci au comité consultatif composé de membres du personnel et de parents qui ont collaboré à cette révision de ce guide.

Conseil scolaire Viamonde - un clin d'œil

Le conseil scolaire Viamonde couvre un territoire de 68 180 km². Il s'étend de Windsor à l'ouest jusqu'à la frontière de Trenton à l'est, en passant par la péninsule du Niagara au sud et allant jusqu'aux frontières du parc Algonquin au nord.

Actuellement, le conseil compte 56 écoles : 41 écoles élémentaires et 15 écoles secondaires ainsi qu'une école élémentaire et secondaire. 39 garderies et 6 centres de la petite enfance sont rattachés aux écoles du Conseil scolaire Viamonde.

De plus, un programme de maternelle et de jardin d'enfants à temps plein est offert dans toutes les écoles. On y compte aussi 2 centres de littératie. Le CSViamonde est fier d'offrir les programmes et services de qualité pour les élèves francophones d'Ontario.

Directeur de l'éducation par intérim

Monsieur Michel Laverdière

laverdièrem@csviamonde.ca

Surintendant de l'éducation

Monsieur Roland Desloges

deslogesr.csviamonde.ca

Conseiller scolaire de la région du Centre-Sud-Ouest

Madame Chloé Robert

robertc@csviamonde.ca

Les dates et les endroits des réunions publiques du CSViamonde sont disponibles sur le site internet du CSViamonde au www.csviamonde.ca

Mot de la direction

Chers parents, chers élèves et chers membres de la communauté,

C'est avec grand plaisir que nous vous souhaitons la bienvenue au nom de tous les membres du personnel de l'école Gabrielle-Roy. Ensemble, nous croyons à l'épanouissement de tous les élèves et à leur bien-être.

En tant qu'école francophone, nous favorisons une vie culturelle **active et enrichissante** en français pour **tous** les élèves et leur famille tout en valorisant toutes diversités !

Nous croyons que l'engagement des parents dans l'école est essentiel à la réussite scolaire de chaque élève. Nous vous invitons à venir partager vos idées et vos opinions avec les membres du personnel de l'école. Nous voulons, ici à l'école Gabrielle-Roy, que tous les élèves et leurs parents soient heureux et respectés.

Ce document a été conçu pour informer les parents des procédures de l'école Gabrielle-Roy. Le début de l'année est un temps idéal pour discuter avec votre enfant des règlements de sécurité et des attentes à l'école. Les attentes comportementales sont énumérées dans le code de vie, qui vous sera envoyé dans l'enveloppe de début d'année. **Merci de signer ce document et de nous le faire parvenir.**

Nous vous demandons de garder ce guide à votre portée afin de pouvoir le consulter au courant de l'année scolaire. Une version papier est disponible au secrétariat de l'école. Ce guide sera aussi affiché sur le site web de l'école :

<http://gabrielleroy.csviamonde.ca>

Nous vous souhaitons une bonne année scolaire à l'école élémentaire Gabrielle-Roy.

Patrice Labelle, Directeur &
les membres du personnel

Langue – Culture – Identité

Drapeau Franco-ontarien



Canadien français.

Le vert et le blanc symbolisent l'été et l'hiver de l'Ontario. La fleur du trille blanc à la droite (*Trillium grandiflorum*) est la fleur emblème officiel de la province de l'Ontario. La fleur de lys à la gauche est le rappel de l'appartenance au peuple

Engagement des parents

Nous vous rappelons que tout parent inscrivant son enfant dans une école de langue française s'engage à :

- a) accepter les buts et les objectifs de l'école de langue française;
- b) répondre aux attentes particulières de l'école face au rôle de l'élève et à celui de ses parents;
- c) accepter que la langue de communication de l'école soit le français;
- d) poursuivre l'éducation de son enfant dans la langue française

Code de sécurité

Province:

Le Conseil scolaire Viamonde applique les attentes du Ministère de l'Éducation en ce qui a trait à la sécurité dans les écoles. La *Politique 3,32 - Stratégie pour la sécurité dans les écoles* découle des attentes provinciales.

Les normes de comportement et le code de vie doivent être observés par chacune des personnes qui font partie de la communauté scolaire : élèves, parents, membres du personnel de l'école, bénévoles et personnes qui visitent l'école.

Les normes de comportement et le code de vie doivent être observés en tout temps et en tout lieu lors d'activités scolaires ou parascolaires, à bord de l'autobus ou même lors d'activités personnelles qui pourraient avoir une incidence sur le climat à l'école.

Afin de créer un climat propice à l'apprentissage, le CSViamonde assure la mise en œuvre de mesures de prévention et de **discipline progressive** en matière de comportement. Les programmes de prévention et les interventions doivent tenir compte des caractéristiques des élèves et viser à corriger des comportements indésirables par des conséquences appropriées à l'infraction commise. En cas de récidive et selon la gravité des infractions, les principes de discipline progressive seront appliqués.

Conseil:

Dans son cadre d'imputabilité et de responsabilisation, le CSViamonde stipule des attentes élevées qui misent sur les valeurs de cohérence, de collaboration et de respect des différences pour ceux et celles qui y œuvrent. Ces valeurs sont également encadrées par les principes de valorisation, de leadership et de communication.

École:

L'école élémentaire Gabrielle-Roy reflète les valeurs et les principes directeurs du CSViamonde dans ses normes de comportement et son code de vie. Le but de ces normes de comportement et de ce code de vie est d'assurer le meilleur environnement d'apprentissage pour tous les élèves. Ceci n'est réalisable, au sein de notre école, qu'avec une collaboration et un solide partenariat entre l'école, le foyer et la communauté.

Partenaires communautaires:

En vue de répondre aux besoins des élèves, l'école aura recours aux partenariats communautaires tels que les services policiers, le centre francophone, santé publique Ontario ou autres services communautaires qui peuvent appuyer l'école dans sa démarche auprès des élèves que ce soit pour de la prévention ou pour des interventions lors des besoins de l'école.

Code de conduite, suspension et renvoi

Le Conseil scolaire Viamonde reconnaît que l'école a l'obligation d'offrir un environnement sain et sécuritaire à tous les élèves. C'est pour cette raison que le CSViamonde a élaboré sa *Politique no 3,32* qui précise les conséquences obligatoires dont les élèves sont passibles si leurs actes ne se conforment pas aux normes établies. Cette politique vise tous les participant(e)s à la vie scolaire : élèves, parents, tuteurs, tutrices, bénévoles, membres du personnel enseignant et autres, qu'ils se trouvent sur le terrain ou dans les locaux de l'école, à bord des autobus scolaires ou à une activité autorisée par l'école.

L'école élémentaire Gabrielle-Roy préconise des moyens pacifiques pour résoudre les conflits et interdit toute forme d'agression. Le personnel de l'école élémentaire Gabrielle-Roy a la responsabilité de maintenir un climat où l'on règle les conflits dans le respect et la civilité.

Droits et responsabilités

Droits :

Pour chaque membre de la communauté scolaire, les normes de comportement et le code de vie sont fondés sur les droits :

- à un milieu qui favorise l'apprentissage et la réussite de chaque élève;
- au respect de la langue française et de la francophonie;
- au respect de soi et des autres;
- au respect des biens et des lieux;
- au respect de l'environnement.

Responsabilités :

Afin de maintenir un climat sain dans lequel on peut bien vivre et apprendre en français, chaque membre de la communauté scolaire doit

- contribuer à la réussite de chaque élève;
- promouvoir les valeurs spécifiques de la communauté scolaire francophone ;
- faire de son école un lieu de respect et d'acceptation mutuels ;
- acquérir la maîtrise de soi et la discipline personnelle ;
- être une citoyenne ou un citoyen responsable ;
- soutenir la mise en œuvre des normes de comportement et du code de vie ;
- faire preuve d'engagement ;
- maintenir une communication ouverte ;
- observer les règles de propreté et d'hygiène .

L'élève doit également :

- se fixer des objectifs afin d'atteindre son véritable potentiel ;
- développer son autonomie ;
- s'engager face à ses apprentissages tant sur le plan comportemental que sur le plan académique

Les parents, tuteurs, et tutrices doivent également :

- appuyer leurs enfants dans leurs apprentissages tant sur le plan comportemental que sur le plan académique ;
- appuyer l'école dans la mise en place d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire pour tous les élèves ;
- informer l'école des inquiétudes concernant leurs enfants.

Les membres du personnel doivent également :

- offrir une programmation et un milieu d'apprentissage qui répond aux normes provinciales et qui engage l'élève tant sur le plan académique que comportemental ;
- se fixer des objectifs afin de développer leur autonomie professionnelle ;
- outiller tous les élèves de l'école afin de les rendre responsables de leur comportement et de leurs apprentissages.

La direction d'école doit également :

- s'engager à accompagner le personnel de l'école à l'établissement d'un milieu sécuritaire et propice à l'apprentissage ;
- se fixer des objectifs afin de développer leur autonomie professionnelle ;
- appliquer équitablement les normes de comportement et le code de vie à toute personne participant à la vie de l'école.

L'école élémentaire Gabrielle-Roy est un lieu où l'on préconise la responsabilité, le respect et l'empathie, la civilité et l'excellence scolaire dans un climat d'apprentissage et d'enseignement sûr.

Déroulement de la journée

Heures	Événements de la journée
8 h	Arrivée des élèves à l'école
8h10	Accueil dans les salles de classe
8h15 – 9h55	Enseignement
9h25 – 9h55	Récréation MAJA
9h55 – 10h25	Récréation 1 ^{re} à 6 ^e année
10h25 – 12h05	Enseignement
12h05 – 12h25	Dîner
12h25 – 13h05	Récréation
13h05 – 14h45	Enseignement
14h45	Départ des élèves

Arrivée des élèves à l'école

La supervision des élèves débute à 8h. Avant ce temps, il n'y a pas de supervision pour vos enfants. Donc, pour des questions de sécurité, il est de la responsabilité des parents de respecter les heures de supervision et ne pas débarquer leur enfant avant que les superviseurs soient prêts à recevoir les élèves. Sinon, veuillez contacter la direction de la garderie La Farandole pour toute information concernant la garde avant et après l'école : 416-363-1841.

Lorsque vous déposez vos enfants, merci de les accompagner jusqu'à l'intérieur de l'école.

Retards et absences

Merci d'arriver à l'heure afin de ne pas interrompre le temps d'enseignement. En cas de retard, veuillez venir au secrétariat afin de signer le registre.

Il est très important de communiquer l'absence de votre enfant avant 7h45 à l'adresse suivante : assiduite-garo@csviamonde.ca en mettant en copie l'enseignante afin que tout le monde soit informé à temps. Vous pouvez aussi téléphoner au secrétariat au 416-393-1360. En cas d'accumulation de 5 absences non-justifiées, vous serez contacté.

Procédures de fin de journée

Pour les parents qui désirent ou doivent venir chercher leur(s) enfant(s) à la fin de l'école (**14h45**), il est demandé aux parents de prévenir l'école au préalable (**AVANT 14h**) en écrivant un courriel à Mme Dounia (allalid@CSViamonde.ca) ou en téléphonant à l'école au 416-393-1360. Merci d'attendre devant l'école et signer le registre de départ. **Pour la sécurité des élèves, il est interdit de monter à bord de l'autobus pour récupérer vos enfants.**

Si vous désirez venir chercher votre enfant avant 14h45, veuillez en aviser l'école.

Circulation dans l'école

POUR LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES, VEUILLEZ TOUJOURS AVISER Le secrétariat DE VOTRE PRÉSENCE. Il est strictement interdit de monter dans les étages sans autorisation.

Toute personne qui se présente à l'école doit signer le registre puis se voit remettre un badge visiteur. **De fait, veuillez-vous présenter à la réception pour vous identifier lorsque :**

- ✓ Vous entrez dans l'école pour venir chercher votre enfant pendant les heures de classe. Le secrétariat communiquera avec son enseignant(e) et votre enfant viendra vous rencontrer au bureau.
- ✓ Si vous venez à l'école pour laisser un message, apporter un dîner, etc., prière de vous rendre au secrétariat de l'école. Le secrétariat transmettra le message à votre enfant.

Nourriture – Collations et dîners

L'école assure la surveillance des récréations et des dîners. Les élèves sont supervisés par des membres du personnel et du personnel embauché à cet effet (surveillantes du midi).

Dû à plusieurs allergies alimentaires, **il est INTERDIT d'envoyer des collations ou des dîners contenant des noix ou arachides.** Aucun échange de nourriture n'est permis à l'école. Nous encourageons fortement des goûters et des dîners santé. Il est très important de bien nourrir son corps, car les études démontrent qu'un corps en santé apprend mieux.



Les anniversaires

Chaque classe souligne les anniversaires à leur façon (chanson, carte ou autres petites attentions). Nous vous encourageons à ne rien envoyer à l'école. De cette manière, c'est équitable pour tous les enfants. Si vous tenez absolument à souligner l'anniversaire de votre enfant, nous suggérons d'envoyer des **fruits** au lieu de sucreries.

Mise à jour des informations personnelles

Pour des questions de sécurité, il est très important de mettre à jour les informations de votre enfant et vos coordonnées en contactant le secrétariat au 416-393-1360 (Exemple : nouveaux numéros de téléphone au domicile et au travail, courriels, contact en cas d'urgence, nouvelle adresse ainsi que tout changement pertinent.)

Veillez s.v.p. vous assurez que la direction ainsi que l'enseignant(e) titulaire de votre enfant soient au courant de toutes restrictions légales telles que la garde légale et les droits de visite. Veillez fournir une copie des documents légaux à la direction de l'école.

Les accidents

En cas d'accident grave, les premiers soins seront administrés, les services d'urgence seront contactés et les parents seront avertis aussitôt. Si le parent n'est pas disponible, un membre de l'équipe contactera la personne que vous avez nommée en cas d'urgence. Si le parent ne peut pas être joint, la direction devra contacter la police ou composer le 911. Le parent sera contacté dès que possible et le conseil assumera le coût de transport (ambulance, taxi ou autres).

En cas d'accident mineur, les premiers soins seront administrés et l'élève sera surveillé et le parent sera contacté afin de prendre une décision réfléchie pour le bien-être de l'enfant.

Pour toutes blessures à la tête susceptibles d'occasionner une commotion cérébrale, les parents sont contactés afin de prendre une décision réfléchie pour le bien-être de l'enfant.

Lorsqu'un élève est malade durant les heures de classe

Si un élève est malade durant les heures de classe, il/elle doit le rapporter à son enseignant(e). L'enseignant(e) ou un membre de l'équipe enverra l'élève directement au bureau. L'administration évaluera le cas. Par la suite, s'il est nécessaire d'envoyer l'élève à la maison, un membre de l'équipe contactera les parents. Si ces derniers ne sont pas disponibles, il contactera la personne que le parent a nommée en cas d'urgence afin qu'elle puisse venir chercher l'élève.

Voilà pourquoi il est très important d'aviser le secrétariat de tout changement en ce qui concerne l'information personnelle de votre enfant, et ce, toujours pour la sécurité de votre enfant. L'élève ayant une fièvre élevée sera envoyé à la maison.

Administration des médicaments par l'école

Au cas où votre enfant aurait besoin de médicaments sous l'ordonnance d'un médecin, veuillez le communiquer au secrétariat. Un plan de soin vous sera envoyé. Merci de le compléter et le retourner à l'école dans les plus brefs délais. **Tout médicament non autorisé par le médecin est interdit dans l'école. Aucun médicament devrait être envoyé dans les sacs des enfants.**

Température à l'extérieur

Froid – Quand la température atteint -20°C (avec ou sans le refroidissement éolien), l'école veille à la sécurité des enfants en s'assurant qu'ils puissent rester à l'intérieur durant les récréations.

Les élèves sortent à l'extérieur de l'école pour **une durée de 70 minutes par jour** (1 récréation de 30 minutes et 40 minutes sur l'heure du dîner). Il faut vérifier quotidiennement la météo et habiller votre ou vos enfants selon la température. Il est très important d'envoyer les **pantalons de neige** pendant toute la saison d'hiver. Les élèves qui n'en n'ont pas passeront leurs récréations à l'intérieur. À l'école, nous gardons en réserve quelques tuques et mitaines pour

ceux qui les ont oubliés ou perdus. Le personnel s'assure toujours que les petits sont bien emmitouflés avant de les envoyer à l'extérieur. Lors des grands froids, la surveillance est accrue pour assurer la sécurité et le bien-être des enfants. Tous les élèves doivent sortir à l'heure des récréations, sauf si l'élève a une permission spéciale.

Temps pluvieux – La récréation a lieu à l'extérieur quand le temps est incertain et nuageux. Voilà pourquoi nous demandons aux parents/tuteurs/tutrices de s'assurer que leur enfant apporte des bottes et un imperméable afin qu'il/elle puisse jouer et s'amuser dehors. En cas de pluie abondante, les récréations auront lieu à l'intérieur.

Transport scolaire

Seuls les élèves admissibles seront transportés en autobus.

Lorsque votre enfant ne prendra pas l'autobus scolaire, veuillez aviser le transporteur Francobus.

En cas de fermeture d'école ou d'annulation du transport pour des raisons climatiques ou des situations d'urgence et autres imprévus, un avis sera affiché sur le site internet du consortium d'autobus à l'adresse internet suivante : www.francobus.ca. Les avis de fermeture d'école et d'annulation de transport scolaire sont diffusés à la radio, Radio-Canada au 90,3 FM ainsi que sur notre site Facebook et celui du Conseil scolaire Viamonde.

Sécurité dans l'autobus

La sécurité de tous les élèves qui prennent l'autobus est d'une importance primordiale et concerne toute la communauté scolaire. Les règlements suivants doivent être suivis en tout temps :

- Aucune voiture ne doit stationner dans les voies d'autobus scolaire.
- Les élèves doivent rester assis en tout temps dans l'autobus scolaire.

- Les élèves doivent parler à voix basse dans l'autobus scolaire pour ne pas déranger ou distraire le chauffeur.
- Les élèves ne peuvent pas manger dans l'autobus, et ce pour des raisons de santé et de sécurité.
- Il est strictement défendu de lancer des objets dans l'autobus ni en dehors de l'autobus.
- Il est strictement défendu de mettre ses mains, pieds et tête à l'extérieur des fenêtres de l'autobus.
- Les élèves qui ont un Epi-pen doivent l'avoir sur eux en tout temps.

S'il arrive que votre enfant ne suive pas les règlements de sécurité, les étapes de la discipline progressive seront appliquées en débutant avec des avertissements jusqu'à la décision de sanctionner ou de suspendre l'élève de l'autobus scolaire. Cette décision sera prise en collaboration entre la direction et Francobus.

La direction, conjointement avec la compagnie de transport, se réserve le droit de retirer le privilège du transport scolaire si l'élève a un comportement inapproprié continu à l'intérieur de l'autobus.

Jouets et appareils électroniques

Pour les élèves de la maternelle à la 6^e année, il est interdit d'apporter des jouets et des appareils électroniques à l'école tels que des téléphones portables et les jeux vidéo. Il est important d'expliquer à votre enfant les risques encourus lorsqu'il ou elle apporte des jouets ou des appareils électroniques. Il ou elle risque de les perdre, de les briser, de se les faire briser par un autre élève, de se les faire voler, de se faire filmer ou d'être pris en photo sans consentement.

L'école Gabrielle-Roy fournit le matériel technologique nécessaire à l'apprentissage. L'usage d'Internet et du courrier électronique à l'école font l'objet d'une surveillance appropriée de l'enseignant, compte tenu

des risques inhérents à cette activité. Veuillez prendre note que si votre enfant décide d'aller à l'encontre des règlements et apporte ses propres appareils électroniques à l'école, **l'école Gabrielle-Roy n'est pas responsable des bris, vols ou autres incidents.**

Les membres du personnel de l'école et la direction de l'école se réservent le droit de confisquer tout jouet ou appareil électronique qui ne sont pas autorisés. Le parent, tuteur ou tutrice sera responsable de venir chercher l'appareil à l'école.

Guichet Viamonde

Guichet Viamonde est un portail de paiements parrainé par le site web School-Day. Ce portail permet aux parents, tuteurs ou tuteurs de payer en ligne (Visa, MasterCard et Interac) les commandes de leurs enfants (collecte de fonds, sorties éducatives, etc.) et de soumettre les formulaires d'autorisation requis pour les sorties éducatives. Guichet Viamonde est accessible en tout temps et à partir de n'importe quel navigateur Internet de façon sécuritaire, efficace et écologique. Toutes les transactions sont archivées pendant sept ans aux fins de référence rapide et de vérification.

Communication et affichage

Une bonne communication est essentielle pour le bon fonctionnement d'une école, et ce, pour le bien-être de l'enfant. Ceci dit, nous vous demandons premièrement de communiquer toutes informations pertinentes à l'enseignant(e) titulaire. Les enseignant(e)s sont prêt(e)s à collaborer avec les parents afin de répondre aux besoins des enfants. Ne vous gênez pas pour solliciter une rencontre avec eux ou pour leur envoyer un courriel.

Chaque mois vous recevrez le calendrier mensuel où apparaissent les événements prévus à l'école. Prière de le lire soigneusement car de nombreuses informations vous y seront fournies.

Nous sommes très fiers de pouvoir partager les accomplissements de nos élèves par l'entremise de la page Facebook de l'école. Veuillez la consulter régulièrement car elle sert d'outil pour des communications importantes et urgentes.

Il est interdit d'afficher de l'information, des annonces ou de la publicité sur la propriété de l'école sans permission de la direction.

Société d'aide à l'enfance

Notre obligation légale

Selon l'article 72 de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille, le personnel doit déclarer un cas d'abus à la Société de l'aide à l'enfance. Il s'agit d'une obligation professionnelle que tout membre du personnel doit se soumettre.

Pour l'élève de moins de 16 ans, tout employé ou la personne bénévole, qui est témoin d'attouchements, d'agressions, d'assauts ou d'abus sexuels, qui soupçonne ou qui reçoit une plainte à cet effet, doit immédiatement en informer la Société de l'aide à l'enfance.

La Société de l'aide à l'enfance fera une enquête.

Intimidation et violence

Le Conseil scolaire Viamonde reconnaît que l'école a l'obligation d'offrir un environnement sain et sécuritaire à tous les élèves. C'est pour cette raison que le CSViamonde a élaboré sa Politique n° 3,32 qui précise les conséquences obligatoires dont les élèves sont passibles si leurs actes ne se conforment pas aux normes établies. Cette politique vise tous les participants(es) à la vie scolaire ; élèves, parents, tuteurs, tutrices, bénévoles, membres du personnel enseignant et autres, qu'ils se trouvent sur le terrain ou dans les locaux de l'école, à bord des autobus scolaires ou à une activité autorisée par l'école.

L'École élémentaire Gabrielle-Roy préconise des moyens pacifiques pour résoudre les conflits et interdit toute forme d'agression. Le personnel de l'école élémentaire Gabrielle-Roy a la responsabilité de maintenir un climat où l'on règle les conflits dans le respect et la civilité. Malgré tout, il arrive parfois qu'un élève subisse ou pose des gestes d'intimidation ou bien en soit témoin.

Qu'est-ce que l'intimidation?

« Comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois :

- a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :
 - (i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,
 - (ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école;
- se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le handicap ou les besoins particuliers » (page 3, Politique/Programmes Note no 144 – MEO)

Tout en souscrivant au principe de discipline progressive, l'école aura recours à des stratégies visant à appuyer l'élève dans ses apprentissages en matière de comportement. La gravité du comportement perturbateur pourrait accélérer certaines étapes, dont une suspension, et ce en conformité avec la politique 3,32 du Conseil-*Stratégie pour la sécurité dans les écoles*.

Accompagnement aux sorties scolaires

L'école invite de nombreux bénévoles afin de respecter les ratios « élèves/adultes » prévus dans le « *Guide des sorties éducatives* ». Voici les responsabilités d'un adulte bénévole lorsqu'il ou elle accompagne les élèves à une sortie éducative :

- Arriver à l'école à l'heure ou un peu en avance ;
- Parler français ;
- Suivre les directives de l'enseignant(e) titulaire ;
- Retourner à l'école avec les élèves ;
- Se responsabiliser pour tout le groupe et pas seulement votre enfant ;
- Être vigilant par rapport à la sécurité des élèves.

Merci de votre collaboration!